

LOIS DU JEU 2020 / 2021



PIERRE TAVELET C.T.A

LOIS DU JEU 2020/2021



60 QUESTIONS ET REPONSES



Question 1

En arrivant au stade, 1h avant la rencontre de R3, l'arbitre constate une particularité à propos des buts. En effet les poteaux sont de forme circulaire mais la transversale est, quant à elle, de forme elliptique.

Décisions?

Réponse :

L'arbitre fera disputer la rencontre avec ces montants.

Les poteaux et la barre transversale doivent être en matière agréée. Ils doivent être de forme carré, rectangulaire, circulaire ou elliptique – ou d'une combinaison de ces formes – et ne doivent en aucun cas présenter un danger.



Question 2

**Quel terme remplace désormais ce que l'on avait coutume d'appeler :
le RAPPEL A L'ORDRE ?**

Réponse :

Désormais dans la gradation des sanctions l'arbitre parlera de :

- Mise en garde

La terminologie pour les Avertissements et Exclusions reste inchangée.



Question 3

A l'issue d'une rencontre de Coupe de Normandie se soldant sur un score de parité, l'arbitre va procéder au tirage au sort en présence des deux capitaines pour savoir quel but « recevra » les tirs.

Mécontent du but désigné, le n°11 de l'équipe locale, déjà averti en première période, conteste avec véhémence auprès du corps arbitral ce choix. Décisions et explications ?

Réponse :

L'épreuve des tirs au but n'ayant pas règlementairement débuté, le joueur fautif recevra un second avertissement et sera donc exclu. Il ne pourra pas participer à ladite épreuve. L'arbitre demandera à l'équipe visiteuse d'enlever un joueur afin d'égaliser le nombre de tireurs.

RCC



Question 4

A la suite d'une altercation entre les deux gardiens de but lors du déroulement de l'épreuve des tirs au but, l'arbitre décide d'avertir les deux portiers pour CAS.

Au moment où il prononce la sanction, il s'aperçoit que le gardien de l'équipe locale (qui devait recevoir le dernier tir au but) a déjà été averti en première période également pour CAS.

Décisions et explications ?

Réponse :

L'épreuve des tirs au but étant indépendante du match, le gardien ne sera pas exclu. Il recevra un avertissement pour son altercation avec son vis-à-vis et poursuivra son rôle de gardien dans ladite épreuve.

RCC



Question 5

Pendant l'épreuve des tirs au but, le gardien de but commet une infraction obligeant l'arbitre à faire exécuter le tir à nouveau. Décisions?

Réponse :

Si le gardien commet une infraction obligeant le tir à être à nouveau exécuté, il reçoit une mise en garde lors de la première infraction et un avertissement en cas de récidive(s)



Question 6

Pendant l'épreuve des tirs au but, le gardien de but et le tireur commettent une infraction en même temps. Décisions?

Réponse :

Le tir est considéré comme raté et le tireur reçoit un avertissement.

Dans cette situation, le gardien n'est plus averti et le tir au but est considéré comme raté dans tous les cas



Question 7

Un joueur de l'équipe A adresse une passe en forme de lob à son coéquipier en position de hors-jeu. Pendant la trajectoire du ballon, un défenseur de l'équipe B tente un geste délibéré et touche le ballon de la main. Le ballon parvient malgré tout à l'attaquant en position de hors jeu qui reprend le ballon et marque. Décision ?

Réponse :

Un joueur en position de hors-jeu qui reçoit un ballon joué délibérément par un adversaire y compris de la main ou du bras, n'est pas considéré comme tirant un quelconque avantage de sa position. Dans ce cas de figure, l'arbitre accordera le but.



Question 8

Alors que le n°9 de l'équipe A est en possession du ballon, il déclenche une frappe prenant le chemin des filets. Un défenseur, autre que le gardien de but, se substitue alors au gardien et renvoie le ballon de la main en direction du n°8 de l'équipe A, qui était en position de hors jeu au moment de la frappe de son coéquipier.

L'arbitre doit-il considéré que le n°8 tire un avantage de sa position et quelle sera sa décision ?

Réponse :

Un joueur en position de hors-jeu qui reçoit un ballon joué délibérément par un adversaire y compris de la main ou du bras, n'est pas considéré comme tirant un quelconque avantage de sa position, sauf en cas de sauvetage délibéré par un adversaire. Dans ce cas de figure, le défenseur a effectué un sauvetage et le joueur n°8 tire un avantage de sa position. La décision sera donc : exclusion du défenseur et reprise du jeu par penalty.

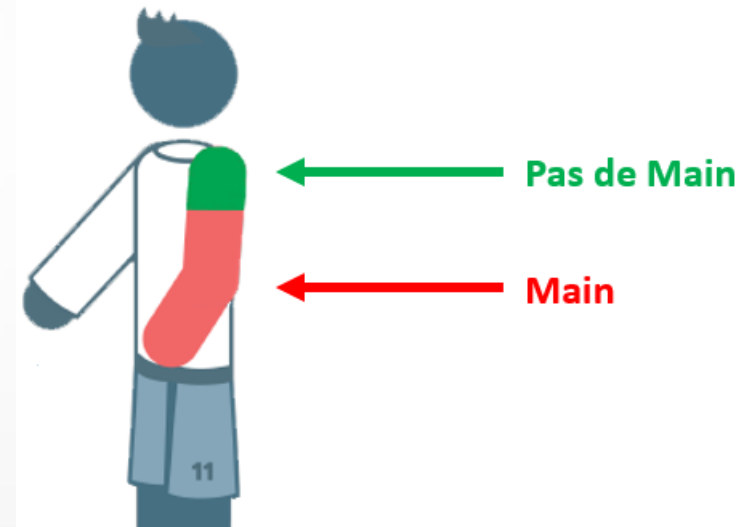
RCC



Question 9

Quand l'arbitre doit-il désormais considérer qu'il y a faute de main?

Réponse :
Afin de pouvoir déterminer les fautes de main,
la limite supérieure du bras coïncide
avec le bas de l'aisselle





Question 10

Après le botté du joueur, à quel moment le penalty est-il considéré comme pleinement exécuté ?

Réponse :

Le penalty est terminé lorsque :

Le ballon arrête de bouger,

Il sort en dehors des limites du terrain,

L'arbitre arrête le jeu pour sanctionner une infraction aux Lois du Jeu.



Question 11

Quelles sont les 3 attitudes qui induisent, une sanction technique voire disciplinaire de la part de l'arbitre ?

Réponse :

On parle d'attitude « imprudente » lorsqu'un joueur dispute le ballon sans attention, ni égard, ni précaution. Aucune sanction disciplinaire n'est nécessaire.

On parle d'attitude « inconsidérée » lorsqu'un joueur agit sans tenir compte du caractère dangereux ou des conséquences de son acte pour son adversaire. Il doit être averti.

On parle d'attitude « violente » lorsqu'un joueur fait un usage excessif de la force au risque de mettre en danger l'intégrité physique de son adversaire. Il doit être exclu



Question 12

Avant que l'arbitre ne siffle la mi-temps, un attaquant, dans le rond central adresse une transversale à son coéquipier régulièrement placé. Le ballon touche le sol rebondit accidentellement et immédiatement sur la main dudit attaquant qui reprend le ballon et marque. Décision?

Réponse :

Immédiatement après que le ballon a touché, même de manière accidentelle, son bras/sa main, l'arbitre devra siffler. Le but sera refusé et le jeu reprendra par un CFD



Question 13

A la 12^{ème} mn de jeu, un attaquant, dans le rond central touche accidentellement le ballon de la main. Il parcourt 20m, adresse une passe à son coéquipier régulièrement placé. Ce partenaire contrôle le ballon, élimine deux défenseurs et marque. Décision?

Réponse :

L'arbitre devra considérer que la main n'est pas immédiate avant le but (ou une occasion de but). Il accordera le but et reprendra par coup d'envoi.



Question 14

Donnez la définition du jeu dangereux?

Réponse :

Par « jeu dangereux », on entend toute action d'un joueur qui, en essayant de jouer le ballon, risque de blesser quelqu'un (y compris lui-même) ou empêche l'adversaire de jouer le ballon par crainte d'être blessé. Un ciseau ou un retourné acrobatique est autorisé s'il ne représente pas de danger pour l'adversaire. .



Question 15

Quand l'arbitre devra t-il s'abstenir de sanctionner un joueur pour une faute de main ?

REPONSE

En dehors des infractions susmentionnées, il n'y a pas faute si le ballon touche le bras ou la main d'un joueur :

Directement depuis sa tête, son tronc ou sa jambe ;

Directement depuis la tête, le tronc ou la jambe d'un autre joueur à proximité ;

Si le bras ou la main est près du corps et n'en augmente pas artificiellement la surface

Si le bras ou la main est près du corps et n'en augmente pas artificiellement la surface



Question 16

**Sur une action confuse, le n°10 de l'équipe A marque un but.
Ce même joueur ôte son maillot pour célébrer son but.
L'arbitre s'aperçoit alors que son assistant n°1 avait levé le
drapeau pour sanctionner l'auteur du but en position de hors-jeu.
Décisions ?**

Réponse :

But refusé. Avertissement du joueur n°10 A pour comportement antisportif.

Reprise du jeu par CFI pour sanctionner le HJ.

Rapport



Question 17

Lors de l'exécution d'un coup franc indirect au bénéfice de l'équipe défendante dans sa propre surface de réparation, le gardien de but met en jeu le ballon. Alors qu'un adversaire s'apprête à récupérer le ballon, le gardien touche une seconde fois le ballon du pied, empêchant l'attaquant de marquer dans le but vide.

Décisions et explications?

Réponse :

Si l'infraction consiste à avoir joué le ballon une deuxième fois (que ce soit ou non de la main/du bras) après la reprise du jeu et avant qu'il ne touche un autre joueur, le gardien de but doit être sanctionné si l'infraction stoppe une attaque prometteuse ou prive un adversaire ou l'équipe adverse d'un but ou d'une occasion de but manifeste.

Dans le cas cité, le gardien sera exclu et le jeu reprendra par CFI



Question 18

Lors de l'exécution d'un coup de pied de but, le gardien de but met en jeu le ballon. Alors qu'un adversaire s'apprête à récupérer le ballon, le gardien touche une seconde fois le ballon de la main pied, empêchant l'attaquant d'une occasion prometteuse. Décisions et explications?

Réponse :

Si l'infraction consiste à avoir joué le ballon une deuxième fois (que ce soit ou non de la main/du bras) après la reprise du jeu et avant qu'il ne touche un autre joueur, le gardien de but doit être sanctionné si l'infraction stoppe une attaque prometteuse ou prive un adversaire ou l'équipe adverse d'un but ou d'une occasion de but manifeste.

Dans le cas cité, le gardien sera averti et le jeu reprendra par CFI



Question 19

Penalty. Où doivent se positionner les protagonistes ?

Réponse :

Tous les joueurs autres que le tireur et le gardien de but doivent se trouver :

- au moins à 9,15 m du point de penalty ;
- derrière le point de penalty ;
- dans les limites du terrain ;
- hors de la surface de réparation.

Une fois que les joueurs sont positionnés conformément à la présente Loi, l'arbitre donne le signal de tirer le penalty.

Le tireur doit botter le ballon en direction du but adverse ; les talonnades sont autorisées à condition que le ballon soit tiré en direction du but adverse.

Au moment du tir, le gardien de but doit avoir au moins un pied sur sa ligne (ou au même niveau si le pied ne touche pas le sol).



Question 20

L'arbitre décide d'exclure un joueur, pour avoir anéanti une occasion manifeste de but. Malheureusement l'équipe adverse joue rapidement le coup franc et se procure une occasion de but manifeste avant que l'arbitre ait pu commencer la procédure de signification de la sanction disciplinaire. Décisions et explications ?

Réponse :

Lorsque l'arbitre a décidé d'exclure un joueur, le jeu ne doit pas reprendre avant que la sanction ait été infligée à moins que l'équipe adverse joue rapidement le coup franc et se procure une occasion de but manifeste avant que l'arbitre ait pu commencer la procédure de signification de la sanction disciplinaire; la sanction sera alors infligée au prochain arrêt de jeu.

- Si la faute annihilait une occasion de but manifeste, le joueur sera alors averti



Question 21

L'arbitre décide d'avertir un joueur, pour avoir stoppé une action prometteuse. Malheureusement l'équipe adverse joue rapidement le coup franc avant que l'arbitre ait pu commencer la procédure de signification de la sanction disciplinaire. Décisions et explications ?

Réponse :

Lorsque l'arbitre a décidé d'avertir un joueur, le jeu ne doit pas reprendre avant que la sanction ait été infligée à moins que l'équipe adverse joue rapidement le coup franc et se procure une occasion de but manifeste avant que l'arbitre ait pu commencer la procédure de signification de la sanction disciplinaire; la sanction sera alors infligée au prochain arrêt de jeu.

- Si la faute a perturbé ou stoppé une occasion prometteuse, le joueur alors ne sera pas averti



Question 22

Rentrée de touche. Où doivent se situer les adversaires de celui qui exécute la remise en jeu?

Réponse :

Tous les adversaires doivent se trouver à au moins 2 m du point de la ligne de touche où doit être effectuée la rentrée de touche.



Question 23

Quelle est la procédure à respecter pour le coup de pied de but ?

Réponse :

- Le ballon doit être immobile et être botté d'un point quelconque de la surface de but par un joueur de l'équipe qui défend.
- Le ballon est en jeu dès qu'il est botté et a clairement bougé.
- Les adversaires doivent se trouver en dehors de la surface de réparation jusqu'à ce que le ballon soit en jeu



Question 24

Un gardien de but exécute un CPB en « levant » le ballon pour un coéquipier qui lui remet de la tête afin qu'il s'en saisisse.

Décisions ?

Réponse :

Le coup de pied de but est à rejouer ; aucune sanction disciplinaire n'est infligée (sauf si ce fait de jeu se reproduit de manière persistante).



Question 25

**Corner. Le botteur joue le ballon et retouche le ballon de la main.
Décisions ?**

Réponse :

Si, une fois que le ballon est en jeu, l'exécutant retouche le ballon avant que celui-ci ait été touché par un autre joueur, un coup franc indirect est accordé. Et si l'exécutant commet une main :

- un coup franc direct est accordé ;
- un penalty est accordé si l'infraction s'est produite à l'intérieur de la surface de réparation de l'exécutant, sauf si celui-ci était le gardien de but auquel cas un coup franc indirect est accordé.



Question 26

Alors que le ballon est en jeu, un joueur de l'équipe A frappe en direction du but adverse. La frappe est si puissante que la barre transversale se rompt. Décisions ?

Réponse :

Si la barre transversale est déplacée ou se rompt, le jeu doit être arrêté jusqu'à ce qu'elle soit réparée ou remise en place. Le jeu reprend alors avec une balle à terre. S'il n'est pas possible de la réparer, le match doit être définitivement arrêté. Une corde ou tout matériau souple ou dangereux ne peut remplacer la barre transversale. .



Question 27

Que savez-vous de la couleur des équipements ainsi que celle du maillot de corps ?

Réponse :

Les deux équipes doivent porter des couleurs les distinguant l'une de l'autre et des arbitres. Chaque gardien de but doit porter des couleurs distinctes de celles portées par les autres joueurs et par les arbitres.

Si la couleur des maillots des deux gardiens est la même et si aucun des deux gardiens n'a d'autre maillot, l'arbitre autorise à jouer le match.

La couleur du maillot de corps doit être :

- d'une seule couleur qui doit être la même que la couleur principale de la manche des maillots, ou
 - d'un motif ou de couleurs reprenant à l'identique celui/celles des manches du maillot.
- La couleur des cuissards/collants doit être identique à la couleur dominante du short ou à la partie inférieure du short ; les joueurs d'une même équipe doivent porter la même couleur.



Question 28

Un joueur refoulé pour mettre son équipement en ordre pénètre sur le terrain sans autorisation.

Décisions ?

Réponse :

Un joueur pénétrant sur le terrain sans autorisation doit être averti et si l'arbitre arrête le jeu pour donner l'avertissement, un coup franc indirect sera accordé à l'équipe adverse à l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'interruption, à moins que le joueur n'interfère avec le déroulement du jeu, auquel cas un coup franc direct (ou un penalty) sera accordé à l'endroit de l'interférence.



Question 29

Quelles sont les prérogatives de l'arbitre assistant ?

Réponse :

Les arbitres assistants sont chargés d'indiquer :

- quand le ballon est entièrement sorti du terrain et à quelle équipe revient le corner, le coup de pied de but ou la rentrée de touche ;
- quand un joueur en position de hors-jeu peut être sanctionné ;
- quand un remplacement est demandé ;
- lors de penalties, si le gardien de but quitte sa ligne avant que le ballon n'ait été botté, et si le ballon a franchi la ligne ; en la présence d'arbitres assistants supplémentaires, l'arbitre assistant devra se tenir à hauteur du point de penalty.

L'arbitre assistant a également pour responsabilité de contrôler les procédures de remplacement.

L'arbitre assistant peut pénétrer sur le terrain pour s'assurer que la distance de 9,15 m est respectée.



Question 30

Match de lever de rideau susceptible de rendre le terrain impraticable pour le match principal. Que doit faire l'arbitre ?

Réponse :

Le délégué, ou mieux l'arbitre, doit interrompre le lever de rideau dès qu'il se rend compte que le terrain est ou va devenir impraticable, sans tenir compte du temps qu'il reste à jouer. Il est précisé que les Commissions Fédérales des Championnats Nationaux admettent la possibilité de poursuivre la rencontre sur un terrain de repli homologué.



Question 31

Coup franc direct proche de la surface de réparation adverse. Après le signal de l'arbitre, le n°9 de l'équipe A frappe le ballon qui se dirige en pleine lucarne. Le défenseur n°2 de l'équipe B s'appuie alors sur un coéquipier pour s'élever plus haut. Grâce à cela, il arrive à détourner le ballon de la tête hors du but. Décisions et explications ?

Réponse :

Arrêt du jeu.

Avertissement au n°2 pour comportement antisportif.

On ne peut pas exclure le n°2 dans la mesure où il ne commet pas la faute sur un adversaire. De plus, les cas d'exclusion d'un joueur, pour un anéantissement dans la surface de réparation, sont réduits aux faits de tenir, tirer ou pousser un adversaire ou aucune possibilité de jouer le ballon.

Penalty.



Question 32

Lors d'une rencontre "senior" au cours de laquelle les ballons multiples sont utilisés, sur une action de jeu, le ballon va dans les tribunes. Un ramasseur de balle lance immédiatement un ballon. Le jeu reprend. Après 2 minutes de jeu, un but est marqué. Le gardien vient aussitôt faire constater à l'arbitre que le ballon est de taille 4. Décisions ?

REPONSE

Le ballon n'est pas conforme à la catégorie d'âge. But refusé. Remplacement du ballon non-conforme par un nouveau ballon.

Si le but a été marqué lors d'une action de jeu : Balle à terre à l'endroit où le ballon a été touché en dernier lieu, sous réserve de la procédure de la Loi 8.

Si le but a été marqué directement sur une remise en jeu : La remise en jeu est à recommencer.



Question 33

Quelle doit être l'attitude de l'arbitre lorsque des joueurs souhaitent porter des gants ou des collants pendant le déroulement du match ?

Réponse :

La Section des Lois du Jeu indique que le port de gants et des collants (à l'exception du gardien de but) est réservé aux périodes de froid. La décision d'autoriser le port de gants ou des collants est laissée à l'appréciation de l'arbitre qui devra décider si les conditions atmosphériques le justifient ou non.



Question 34

Un défenseur permute avec son gardien de but sans en avertir l'arbitre. Celui-ci s'en aperçoit lorsque le nouveau gardien de but se saisit du ballon des mains au point de penalty. Décisions ?

Réponse :

La Loi 3 précise que le jeu doit se poursuivre. Au 1er arrêt naturel du jeu, les deux joueurs doivent être avertis pour comportement antisportif. Dans le cas où l'arbitre arrêterait le jeu par erreur, celui-ci sera repris par une balle à terre donnée au gardien de but. Si la permutation a eu lieu à la mi-temps ou durant la période entre la fin du match et le début de la prolongation, les deux joueurs ne seront pas avertis.



Question 35

Quelles décisions doit prendre l'arbitre lorsqu'une personne supplémentaire est présente sur le terrain sans interférer avec le jeu ?

REPONSE :

Attendre le 1er arrêt de jeu. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.
Avertissement au joueur supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation.

Mise en garde s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou rapport s'il s'agit d'un joueur exclu.

Reprise consécutive à l'arrêt.

Si, par inadvertance, l'arbitre a arrêté le jeu, celui-ci sera repris par une balle à terre sous réserve de la procédure de la Loi 8.



Question 36

Un remplaçant de l'équipe A, entré à l'insu de l'arbitre depuis quelques instants, effectue une rentrée de touche et marque directement dans son propre but. Décisions?

Réponse :

But refusé. Avertissement au remplaçant pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain. Le remplaçant a interféré dans le jeu.
Coup franc direct sur la ligne de touche



Question 37

Dans quels cas un remplaçant ou un remplacé doit-il être averti ?

Réponse :

Un remplaçant ou joueur remplacé doit être averti s'il commet l'une des infractions suivantes :

- retarder la reprise du jeu ;
- manifester sa désapprobation en paroles ou en actes ;
- pénétrer ou revenir sur le terrain sans l'autorisation de l'arbitre ;
- se rendre coupable de comportement antisportif.
- pénétrer dans la zone de visionnage ;
- faire un usage excessif du signal d'analyse vidéo (écran de télévision).

Lorsque deux fautes ou infractions distinctes et passibles d'un avertissement sont commises (même à quelques instants d'intervalle), elles doivent être sanctionnées de deux avertissements, par exemple lorsqu'un joueur pénètre sur le terrain sans autorisation puis exécute un tacle dangereux ou annihile une attaque prometteuse par une faute/main, etc.



Question 38

L'équipe A marque un but directement dans le but adverse sur une rentrée de touche. C'est à cet instant que l'arbitre constate que l'équipe B joue à 12. Décisions ?

Réponse :

But refusé. Avertissement au joueur supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.

Le joueur supplémentaire n'a pas interféré dans le jeu : coup de pied de but pour l'équipe B.

Le joueur a interféré dans le jeu : coup franc direct pour l'équipe A à l'endroit où se trouvait la personne supplémentaire ou penalty.



Question 39

Lors d'une action de jeu, un attaquant de l'équipe A, au duel avec un défenseur B, parvient à centrer et, emportés par leur élan, les deux joueurs se retrouvent derrière la ligne de but. Le défenseur se retourne et frappe l'attaquant. Décisions ?

Réponse :

Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.

Exclusion du défenseur pour acte de brutalité.

Coup franc direct exécuté sur le point de la ligne de but le plus proche de l'endroit où se trouvait la victime.

Penalty, si ledit point se trouve sur une des parties de la ligne de but délimitant la surface de réparation du joueur fautif.

Rapport.



Question 40

Épreuve des tirs au but. Les deux équipes comportent 8 joueurs chacune et sont à 7 tirs à 7. Le n°10, 8ème joueur de l'équipe A, botte et manque son tir. Il se blesse et ne peut poursuivre l'épreuve. Le n°5B, 8ème joueur de l'équipe adverse, doit-il tirer ? Explications.

Réponse :

Le joueur blessé doit être évacué du terrain pour recevoir les soins nécessaires.

Le 8ème joueur de l'équipe B doit tirer.

Le n°5B marque : fin de l'épreuve.

Le n°5B manque son tir : le capitaine de l'équipe B doit informer l'arbitre du nom et du numéro du joueur qui est retiré des joueurs qui vont continuer l'épreuve.

Poursuite de l'épreuve à 7 joueurs contre 7.



Question 41

À la 32ème minute, le joueur n°5A reçoit un 1er avertissement. À la 66ème minute, l'arbitre avertit à nouveau le n°5A mais ne l'exclut pas. Il reprend le jeu. Quelques instants après, le n°9A marque un but. Décisions si : 1. Le but est marqué en faveur de l'équipe A ? 2. Le but est marqué en faveur de l'équipe B ?

Réponse :

Dans tous les cas, exclusion du joueur pour avoir reçu un second avertissement.

1 : but refusé. Balle à terre sur la ligne de la surface de but parallèle à la ligne de but au point le plus proche.

2 : but accordé. Coup d'envoi. Rapport



Question 42

Un remplaçant, sur son banc de touche, insulte un adversaire sur le terrain alors que le ballon est en jeu. Décisions ?

Réponse :

Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.

Exclusion du remplaçant pour avoir tenu des propos injurieux.

Coup franc indirect exécuté sur le point de la ligne de touche le plus proche de l'endroit où se trouvait le remplaçant.

Rapport.



Question 43

Le n°4 de l'équipe A commet une faute qui entraîne un penalty et son exclusion. Alors que ce joueur n'a pas encore quitté le terrain pour regagner les vestiaires, l'arbitre donne le signal d'exécution et le penalty est marqué. Décisions ?

Réponse :

But accordé.

Bien que les arbitres n'aient pas fait suffisamment preuve de vigilance pour s'assurer de la sortie définitive du joueur, celui-ci n'a eu aucune interférence sur l'exécution du penalty.

Les arbitres s'assureront que le joueur exclu a définitivement quitté le terrain avant la reprise du jeu.

Coup d'envoi.



Question 44

Le n°7A est sorti sur blessure pour se faire soigner. Durant une pause prévue pour se désaltérer, l'équipe A fait entrer son n°12 à la place du n°7, toujours en train de se faire soigner derrière le but, sans que les arbitres s'en aperçoivent. L'arbitre fait reprendre le jeu et, alors que le ballon est en jeu, le n°12 s'apprête à le disputer à un adversaire dans le rond central. L'arbitre s'aperçoit alors de sa présence. Décisions ?

Réponse :

Arrêt du jeu.

Avertissement au n°12 pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation.

L'arbitre lui demande de quitter le terrain.

Coup franc direct à l'endroit où se trouvait le n°12 lors de l'arrêt de jeu.



Question 45

Au cours d'un arrêt de jeu, l'équipe A demande à remplacer son joueur n°10 par le n°12. Avant de franchir les limites du terrain, ce n°10 frappe un adversaire. Le remplacement doit-il s'effectuer ?

Décisions ?

Réponse :

Non, car le n°10 est exclu et ne peut être remplacé.



Question 46

**Une équipe joue à 8. Un de ses joueurs se blesse et sort du terrain pendant l'action de jeu alors qu'un de ses partenaires file au but. Le but est marqué.
Décisions?**

Réponse :

But accordé.

Le coup d'envoi ne pourra être donné que si le joueur blessé peut revenir ou alors s'il est remplacé par un remplaçant toujours disponible.

Coup d'envoi.

À défaut, le match est arrêté.



Question 47

Une équipe dispose d'un jeu de maillots à manches courtes. En raison du froid, des joueurs revêtent des maillots manches longues en dessous de leur maillot. Les manches longues de ces maillots devront-elles toutes être de la même couleur?

Réponse :

En conformité avec les Lois du jeu IFAB, les joueurs ne pourront participer à la rencontre que si les manches longues de leur maillot sont toutes de la même couleur et qu'elles correspondent à la couleur principale des manches du maillot à manches courtes ou d'un motif ou de couleurs reprenant à l'identique celui/celles des manches du maillot.



Question 48

Un joueur se blesse sur une action de jeu. L'arbitre interrompt le jeu et se rend compte que le joueur présente une plaie qui saigne et son maillot est maculé de sang. Il l'invite donc à sortir du terrain pour en changer. Le jeu reprend et quelques minutes plus tard, lors d'un nouvel arrêt de jeu, le joueur blessé demande à revenir sur le terrain. Décisions?

Réponse :

Si le joueur ne saigne plus, l'arbitre autorisera son retour à condition qu'il ait changé de maillot et qu'une vérification ait été effectuée préalablement par l'un des arbitres. Si ces conditions ont été respectées, l'arbitre pourra autoriser son retour pendant le jeu.



Question 49

Ballon en jeu. Un joueur de l'équipe A tient à la main une chaussure (ou un protège-tibia) qu'il vient de perdre. Au moment même où il tente de se rechausser ou de remettre son protège-tibia en place, le ballon arrive dans sa direction. Il continue alors de jouer avec son équipement à la main et dispute un ballon aérien à un adversaire. Décisions ?

Réponse :

Un joueur perdant accidentellement une chaussure ou un protège-tibia peut continuer à jouer jusqu'au prochain arrêt de jeu. L'arbitre laissera le jeu se dérouler. Si un but est marqué, pour ou contre l'équipe de ce joueur, il sera accordé



Question 50

L'arbitre assistant autorise, par erreur, un joueur sorti pour se faire soigner à pénétrer sur le terrain. Décisions ?

Réponse :

Seul l'arbitre est habilité à autoriser un joueur blessé à revenir sur le terrain. Cependant, compte tenu que cette autorisation a été donnée à tort par l'arbitre assistant, il convient de prendre la décision suivante :

Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.

Balle à terre, sous réserve de la procédure de la Loi 8.



Question 51

Un défenseur frappe un adversaire dans sa propre surface de réparation alors que le jeu se déroule près de l'autre but. L'arbitre assistant a vu la scène et le signale immédiatement avec le drapeau. L'arbitre ne le voit pas tout de suite et le ballon va en sortie de but avant qu'il ne remarque le signal de son assistant. Décisions ?

Réponse :

Exclusion du joueur fautif pour acte de brutalité.

Penalty.

Rapport.



Question 52

**Un joueur autorisé et prévu pour le botté d'un tir au but s'y refuse.
Décisions ?**

Réponse :

- a) Il doit regagner le rond central pour être échangé avec un autre joueur de son équipe qui tirera à sa place.
- b) Si tous les joueurs autorisés de cette équipe ont déjà participé, ce joueur doit obligatoirement tirer.

S'il refuse, il sera sanctionné d'un avertissement pour désapprobation des décisions de l'arbitre. S'il persiste, il sera exclu (second avertissement pour le même motif) et son tir sera comptabilisé comme raté.



Question 53

Lors de l'épreuve des tirs au but, le ballon devient défectueux après le botté et après avoir touché un montant ou le gardien de but sans avoir franchi la ligne de but. Décisions ?

Réponse :

Arrêt du jeu.

Remplacement du ballon défectueux par un nouveau ballon.

Tir comptabilisé comme raté.



Question 54

Coup d'envoi. Avant son exécution, un joueur présent sur le terrain insulte un assistant. Décisions ?

Réponse :

C'est le coup d'envoi pour commencer le match :

Interrompre l'exécution. Exclusion pour propos injurieux.

L'exclu peut être remplacé par un remplaçant inscrit, ou à défaut par un joueur non inscrit, sans inscription compensatoire d'un nouveau remplaçant.

Equipe à 11. Rapport.

Il s'agit d'un autre coup d'envoi (après un but marqué, pour commencer la 2ème période ou une période des prolongations) :

Interrompre l'exécution. Exclusion pour propos injurieux. Equipe à 10.

Rapport.



Question 55

Un attaquant, en position de hors-jeu, fait un appel de balle et revient jouer le ballon dans son camp. Décisions?

Réponse :

Arrêt du jeu.

La remise en jeu sera exécutée à l'endroit où l'attaquant a touché le ballon dans son propre camp.

Coup franc indirect pour l'équipe adverse.



Question 56

Alors que l'arbitre est en train de placer le mur, aux abords de la surface de réparation, le tireur du coup franc exécute la remise en jeu avant le signal de l'arbitre. Décisions ?

Réponse :

Arrêt du jeu.

Avertissement au tireur pour comportement antisportif.

Quel que soit le résultat du tir, le coup franc est à recommencer.



Question 57

Un but a été marqué directement sur un coup franc indirect accordé à l'équipe attaquante dans la surface de réparation adverse, alors que l'arbitre n'a pas levé le bras avant son exécution. Décisions?

Réponse :

But refusé.

Les Lois du Jeu sont formelles, l'arbitre a l'obligation de lever le bras lors des coups francs indirects, y compris lors de l'exécution dans la surface de réparation pour l'équipe attaquante.

Coup franc indirect à refaire.



Question 58

Sur une rentrée de touche, un joueur, adversaire de celui qui fait la remise en jeu, se place sur la ligne de touche ou près de celle-ci. Quelle doit être l'attitude de l'arbitre, voire de l'arbitre assistant, en cette circonstance ?

Réponse :

Le joueur adverse doit se tenir à une distance d'au moins 2 mètres du point de la ligne de touche où doit être effectuée la rentrée de touche.

L'arbitre ou l'arbitre assistant doit faire respecter cette distance.

Si le joueur n'obtempère pas, il reçoit un avertissement pour comportement antisportif.



Question 59

Quelle attitude doit adopter l'arbitre lorsqu'un gardien de but est chargé par un adversaire ?

Réponse :

Le gardien de but est un joueur comme un autre et à ce titre il peut être chargé loyalement.

Par contre, un adversaire ne peut pas lui disputer le ballon lorsqu'il l'a en mains, c'est-à-dire quand :

Le ballon entre en contact avec une partie quelconque de ses mains ou de ses bras, sauf si le ballon rebondit sur lui ou qu'il a réalisé un arrêt.

Il fait rebondir le ballon sur le sol ou le lance en l'air.

Il tient le ballon entre les mains ou entre la main et une surface (par ex. : le sol, son corps).

Il tient le ballon sur la main ouverte



Question 60

Sur un long ballon aérien, un attaquant et un défenseur s'apprêtent à le disputer de la tête. Les deux joueurs sont en pleine extension quand le coude de l'attaquant, véritablement saillant, percute l'adversaire au visage. L'attaquant parvient toutefois à dévier le ballon. Décisions?

Réponse :

Arrêt du jeu.

Exclusion de l'attaquant pour faute grossière

L' IFAB précise : "la mise en danger l'intégrité physique d'un adversaire en agissant, avec violence ou brutalité, doit être sanctionné comme faute grossière".

Coup franc direct pour l'équipe défendante, sous réserve de la procédure de la Loi 13.

Rapport.